



## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PAILLY, régulièrement convoqué le trente mars deux mil vingt-trois.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BUGAUD Franck, CEREGETTI Ghislaine, CEREGETTI Patrick, COMMOY François, DURUPT Laurence, GONCALVES Dominique, PECHINÉ Evelyne, SAVARD Laurent, THIEBAUD Marc.

Procuration : ROLLIN Nicole pour PECHINÉ Evelyne

Excusés : PELLETIER Michel, ROLLIN Nicole

Secrétaire de séance : CEREGETTI Patrick

### Ordre du jour :

#### Délibérations :

- Vote du budget eau 2023
- Vote des taxes locales
- Vote du budget principal 2023
- Syndicat Mixte des 6 Rivières : modification des statuts

#### Questions diverses

### 2023-11 Vote du budget eau 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
105 181,84	105 181,84	917 971,01	917 971,01

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 2023-12 Vote des taxes locales 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259.

Il est précisé qu'à partir de 2023 et après trois années de gel sur son niveau de 2019, le taux de taxe d'habitation, qui s'applique désormais aux seules résidences secondaires peut de nouveau varier.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux à l'identique à savoir :

Taxes	Bases estimées 2023	Taux proposés 2023	Produit fiscal attendu
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	197 600	35.55	70 247
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	41 200	22.73	9 365
Taxe d'Habitation	23 659	9.72	2 299

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **adopte** comme ci-dessus les taux de fiscalité directe pour 2023.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **2023-13 Vote du budget principal 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
335 533,02	335 533,02	497 016,40	497 016,40

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **2023-14 Syndicat Mixte des 6 Rivières : modification des statuts**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les statuts annexés du syndicat mixte des 6 rivières (SM6R),*

*Vu la délibération du Comité Syndical du SM6R du 2 février 2023 approuvant l'extension du périmètre syndical par l'adhésion de communauté de communes Vosges Côté Sud Ouest et l'extension de périmètre de la Communauté de communes des Savoir-Faire, la communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais et communauté de communes Hauts Vals de Saône,*

La Communauté de Communes des Savoir-Faire est membre du Syndicat mixte des six rivières (SM6R) pour une partie de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest a sollicité son adhésion au SM6R. Les collectivités membres du syndicat doivent donc délibérer afin d'approuver l'adhésion d'une nouvelle communauté de communes.

Par ailleurs, 4 communautés de communes déjà adhérentes (communauté de communes des 4 rivières (CC4R), communauté de Communes des Savoir-Faire, communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais (CCAVM) et communauté de communes Hauts Vals de Saône (CCHVS)) souhaitent étendre le périmètre d'intervention du SM6R et inclure de nouvelles communes de leur territoire :

Communes à intégrer	Communautés de communes
Aigremont	CCSF
Culmont	CCSF
Farincourt	CCSF
Heuilley-le-Grand	CCSF
La Quarte	CCSF
La Rochelle	CCSF
Larivière-Arnoncourt	CCSF
Le Châtelet-sur-Meuse	CCSF
Palaiseul	CCSF
Parnoy-en-Bassigny	CCSF

Pressigny	CCSF
Saint-Broingt-le-Bois	CCSF
Saint-Vallier-sur-Marne	CCSF
Savigny	CCSF
Serqueux	CCSF
Valleroy	CCSF
Voncourt	CCSF
Achey	CC4R
Argillières	CC4R
Autet	CC4R
Champlitte	CC4R
Courtesault-et-Gatey	CC4R
Dampierre-sur-Salon	CC4R
Delain	CC4R
Denévre	CC4R
Framont	CC4R
Larret	CC4R
Montot	CC4R
Pierrecourt	CC4R
Ray-sur-Saône	CC4R
Savoieux	CC4R
Vanne	CC4R
Vereux	CC4R
Villers-Vaudey	CC4R
Chassigny	CCAVM
Dommarien	CCAVM
Aboncourt-Gesincourt	CCHVS
Arbecey	CCHVS
Augicourt	CCHVS
Bougey	CCHVS
Bourguignon-lés-Morey	CCHVS
Charmes-Saint-Valbert	CCHVS
Chauvirey-le-Châtel	CCHVS
Chauvirey-le-Vieil	CCHVS
Cintrey	CCHVS
Combeaufontaine	CCHVS
Gevigney-et-Mercey	CCHVS
La Roche-Morey	CCHVS
Lambrey	CCHVS
Melin	CCHVS
Molay	CCHVS
Montigny-lés-Cherlieu	CCHVS
Oigney	CCHVS
Preigney	CCHVS
Semmadon	CCHVS

Par délibération en date du 2 février, le SM6R a accepté les différentes demandes d'extension. La finalisation de cette procédure passe par un changement statutaire.

Conformément aux articles L5211-18 et suivants du CGCT, les modifications statutaires des syndicats doivent être acceptées par les communautés de communes déjà membres.

Les communes membres des communautés de communes concernées doivent également délibérer pour valider les statuts du syndicat.

La validation des statuts par les membres doit se faire dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération, dans le cas contraire la décision est réputée favorable.

Par délibération en date du 16 mars 2023, la Communauté de Communes des Savoir-Faire a approuvé l'extension du périmètre du syndicat et l'adhésion de la communauté de communes Vosges Côté Su Ouest.

Ainsi, il est proposé d'approuver :

- la modification statutaire induite par l'extension du périmètre du SM6R,
- l'adhésion de la Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de donner un avis favorable à :**
  - la modification statutaire induite par l'extension du périmètre du SM6R,
  - l'adhésion de la Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest
- **de notifier** la présente délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture du château au public à partir du week-end de Pâques, nombreuses manifestations prévues en commençant par le marché artisanal le 14 mai.
- Assemblée générale du Comité des fêtes le 07/04 à 20h30
- Nettoyage de la salle des fêtes réalisé par l'entreprise Défis 52
- Participation de 28 personnes au nettoyage du village par les bénévoles du village en collaboration avec l'association « Haute-Marne Zéro déchets ».
- Réunion des « Jeux du Pailly 2024 » le 12/04 à 19h.

Délibérations adoptées

**Le Maire**

**Franck BUGAUD**

**Le Secrétaire**

**Patrick CEREGHETTI**